

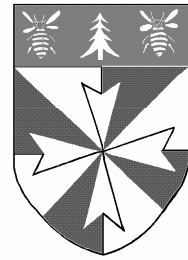
ANNEE 2008

NO : 53 / 3ème trimestre 2008

LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT
- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit
pièces à la croix de Malte d'argent
brochant sur la partition, au chef de
gueules chargé d'un sapin arraché
d'argent accosté de deux abeilles
volant d'or »



SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 3
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 4
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE		page 5
3.1 - REUNION DU 27 JUIN 2008		page 5
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 7
4.1 – MANIFESTATION DES AMIS DE PAYS DE BUGEAT		page 7
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 8
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 3EME TRIMESTRE 2008		page 8
5.2 - CENTRE SPORTIF ESPACE 1000 SOURCES		page 8
5.3 - HORAIRES DE LA GARDERIE SCOLAIRE		page 8
5.4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES		page 9
5.5 – MOTS CROISES		page 10
5.6 - OÙ, dans BUGEAT, cette photo a-t-elle été prise ?		page 11
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 12
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 12
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 13
7 - FORUM		page 17

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Laurence REDON, Nathalie MERCIER, Dominique MAY

et pour les Associations ou à titre individuel :
Jean-Yves URBAIN, Jean-Pierre MOURIERAS

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE : PIERRE FOURNET

Bugeacoises, Bugeacois,

En ce début d'année scolaire, je tiens à souhaiter une très bonne rentrée aux élèves et aux enseignants : ce sont 103 enfants qui ont repris le chemin de l'école maternelle et primaire encadrés par 5 enseignants. Au collège l'effectif s'élève à 31. Au total ce sont donc 134 jeunes qui sont scolarisés sur BUGEAT.

Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue aux familles qui viennent de s'installer sur notre commune. Je formule pour eux des vœux de bonne adaptation.

Je tiens aussi à rappeler que le réseau d'assainissement du bourg est séparatif : l'un est destiné aux eaux pluviales, l'autre aux eaux usées : il est formellement interdit sous peine **d'amende** de rejeter dans le réseau d'eaux pluviales des **eaux grasses**, de **l'essence**, de **l'huile de vidange** : ces deux derniers produits ne doivent pas être non plus déversés dans le réseau d'eaux usées.

Du côté des travaux ;

- le chantier de la rue de la Mairie et les divers revêtements routiers sont achevés.
- le dossier de la réfection de la station d'eau potable est désormais bouclé : les entreprises retenues, sont pour la station et la filière de traitement la SAUR et pour la pose de canalisations, l'entreprise MOURNETAS de BUGEAT.
- les travaux de mise en conformité du plan d'eau des Trois Ponts sont interrompus pour l'instant compte tenu de problèmes techniques imprévus.

En cette période de Toussaint, je me permets de rappeler que l'entretien des tombes et sépultures incombe à chaque famille et qu'il est interdit de planter des arbustes dans les allées des cimetières.

Enfin je tiens à remercier celles et ceux qui, au sein des diverses associations locales, Comité des Fêtes, USB, Office de Tourisme, Société de Pêche, Club des Anciens et Foyer Culturel ont contribué à l'animation de notre commune au long de l'été et continuent à le faire tout au long de l'année.

Le Maire,

Pierre FOURNET

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 53. Vous y trouverez :

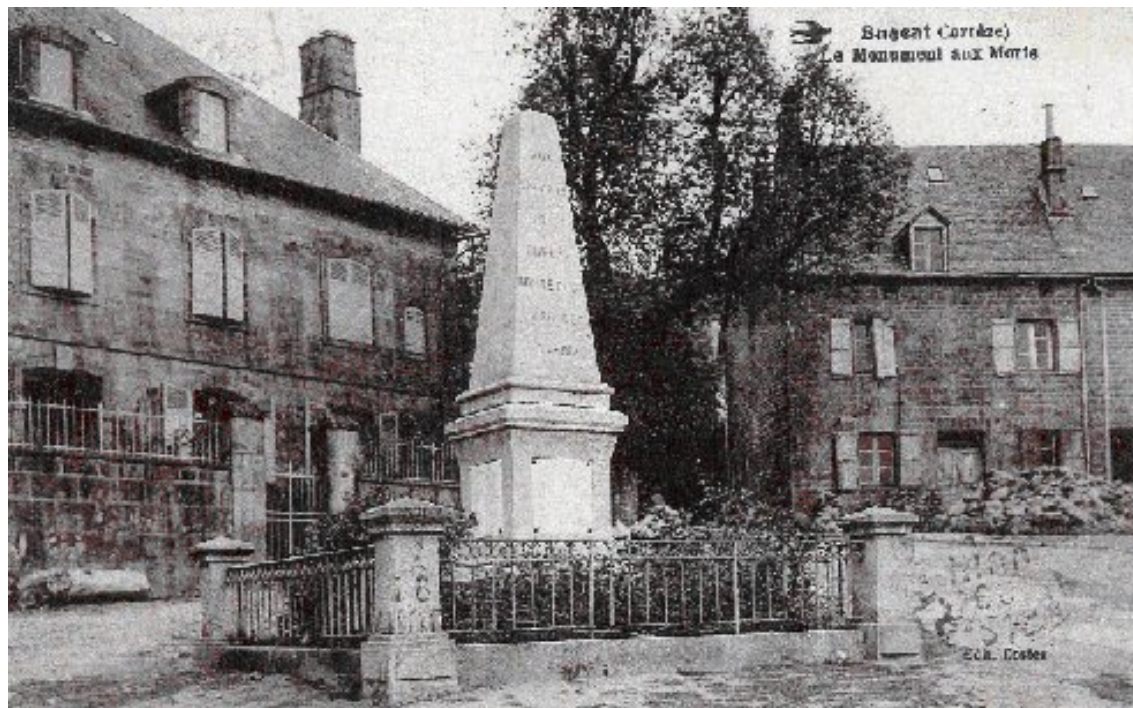
- le mot du Maire, Pierre FOURNET
- le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du trimestre
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois, une devinette sous la forme d'une nouvelle photo : où a-t-elle été prise ?
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- la page forum en 7

Bonne lecture.

Photo de l'Ecole des garçons parue dans le numéro 51 du 1er trimestre 2008

Nous avons daté cette photo de l'année 1948, mais nous avons reçu un courriel de Roger MARCILLOUX qui figure sur la photo, qui habite maintenant COUZEIX en Haute Vienne, et qui pense que la photo a plutôt été prise en 1951. La raison est simple : il n'a habité Bugeat que d'octobre 1949 à Janvier 1953. Ses parents tenaient un magasin "Caiffa" à l'emplacement actuel du Crédit Agricole.

Merci à Roger pour cette précision et qu'il n'oublie pas de s'arrêter à Bugeat lorsqu'il y passera, pour voir ses anciens camarades de classe.



3 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

3.1 - REUNION DU 27 JUIN 2007

ELECTION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Titulaires

- Pierre FOURNET
- Denise JOUANNEAUD
- Laurence REDON

Suppléants

- Dominique MAY
- Jean-Philippe LAIR
- Anita CAVALLI

BUDGET DECISION MODIFICATIVE

Service des Eaux D M 1

- Article 654 : - 70,00 €
- Article 673 : + 70,00 €

Service Assainissement D M 1

- Article 654 : - 36,00 €
- Article 673 : + 36,00 €

Budget Général D M 1

- Article 6574807 : + 77,00 €
- Article 6574813 : + 450,00 €
- Article 74121 : + 527,00 €

Budget Général D M 2

- Article 2188 : + 3.558,68 €
- Article 024 : + 3.558,68 €

AVENANT AU MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE BUGEAT SUR LA RD 32, RUE DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement nécessitent des adaptations au niveau des trottoirs ce qui entraîne la démolition de ces derniers, la pose de bordures en pierres (sans fourniture), le piquage et la reprise des joints sur les anciens dallages.

Ces travaux supplémentaires donnent lieu à la passation d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 dont l'exemplaire est joint pour un montant de 8.032,09 € HT, ce qui porte le marché à un montant total de 75.206,28 € HT, soit 89.946,71 € TTC avec l'entreprise EUROVIA. Il autorise le maire à signer l'avenant N°1, à en exécuter toutes les opérations.

Le financement de ces travaux supplémentaires étant prévu au budget communal.

VOIRIE 2008

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie 2008.

Cet avenant a pour objet :

- La réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché initial pour un montant de 8.300,00 € HT

- l'ajout de prix supplémentaires au bordereau des prix supplémentaires

- la prolongation de 1 mois du délai d'exécution du marché.

Ces modifications ont sur le marché une incidence financière de + 8.300,00 € HT soit une augmentation de 14,23 %.

Le maire expose les motifs du présent avenant et sa justification conformément au rapport établi par le maître d'œuvre et validé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la passation du présent avenant
- autorise le Maire à signer cet avenant.

VOIRIE 2008

L'aide départementale pour la voirie des communes notifiée au titre de l'année 2008 s'élève à 2.846,00 €.

Pour en obtenir le bénéfice, cette aide doit donner lieu à délibération traduisant sa destination à la réalisation de travaux sur la voirie.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- sollicite l'attribution et le versement de cette aide
 - et en décide l'affectation au financement de travaux sur la voirie.

JURES D'ASSISES

BUGEAT est regroupé avec VIAM et 3 jurés doivent être tirés au sort.

Sont tirés au sort :

- DEMAY Epouse CAMBON Lucette
- MAURANGES Jean-Jacques
- MAZAUD Epouse BROUSSE Marcelle

PROTECTION PATRIMOINE MOBILIER

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art a procédé au récolement des objets protégés au titre des Monuments Historiques de l'Eglise de BUGEAT. Il a fait remarquer que des statues non protégées étaient en mauvais état et qu'il serait souhaitable qu'elles soient restaurées.

Il présente au Conseil Municipal un devis pour la restauration de ces statues. Le montant de la dépense serait de 15.488,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le devis présenté
- sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre de la protection du patrimoine mobilier
- décide que le financement sera réalisé de la façon suivante :

Subvention du Conseil Général (72 %)	9.324,00 €
Fonds libres	6.164,18 €
- décide la réalisation des travaux dès que le financement en sera assuré
- décide que le règlement de la dépense sera effectué sur facture grâce aux fonds inscrits au programme « Restauration Patrimoine »

La présente délibération annule et remplace la délibération du 10 avril 2008 concernant le même objet.

PROTECTION PATRIMOINE MOBILIER

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art a procédé au récolement des objets protégés au titre des Monuments Historiques de l'Eglise de BUGEAT. Il a fait remarquer qu'une statue protégée au titre des Monuments Historiques (statue Saint Pardoux) était en mauvais état et qu'il serait souhaitable qu'elle soit restaurée.

Il présente au Conseil Municipal un devis pour la restauration de cette statue. Le montant de la dépense serait de 5.654,68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le devis présenté
- sollicite de l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible
- décide que le financement sera réalisé grâce à la subvention et aux fonds libres
- décide la réalisation des travaux dès que le financement en sera assuré
- décide que le règlement de la dépense sera effectué sur facture grâce aux fonds inscrits au programme « Restauration Patrimoine »

4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

4.1 - MANIFESTATION DES AMIS DU PAYS DE BUGEAT

6^{ème} Veillée limousine
organisée par les Amis du Pays de Bugeat
Samedi 1^{er} Novembre à 20H45
Salle du foyer rural

« Pren aquel ramelet de contes, te portara bonur, perqué dins cada istòria, l'òme i passeja son arma ».

« Prends ce bouquet de contes, il te portera bonheur, car dans chaque histoire l'homme promène son âme. »

L'artiste :

Originaire de Montclar-Saint Igest, **Yves Durand** a commencé par le théâtre amateur avant de devenir comédien professionnel en 1994 notamment aux cotés de la troupe Comedia dell'Oc et du théâtre de la Rampe de Montpellier. Ce n'est qu'en 1998 qu'il se lance dans le conte. Et depuis il parcourt la région tel un troubadour pour conter et raconter mille et un récits qui ne sont pas faits pour endormir le spectateur.

Il jongle d'un mot à l'autre en occitan et en français, rentre dans la peau de son personnage qu'il caricature et à qui il donne bien des mimiques. ... Mais où trouve-t-il tous ces trésors qui enchantent l'oreille ?

La veillée:

- « *Passa, passa lo temps* » :

« Comme un train venu d'on ne sait où, allant vers autre part, passe, passe le temps, sans s'arrêter, obstinément, on saute dedans et c'est parti, il nous emmène vers d'autres pays. Gare à celui qui le prend pas. Vivre son temps, c'est être dedans.

Et on s'abîme à trop vieillir, à se charger de trop de temps. Prendre son temps, c'est être vivant, c'est voyager à travers temps. Après un temps, un autre temps. Le temps d'aimer, c'est important.

Depuis Chronos, le dieu du temps, de cette vieille qui trop attend, de ce corbeau roi malheureux que seul l'amour délivrera, à cet oiseau couleur de cendre, passa , passa lo temps, nous dit que le temps d'aimer c'est le plus important.

(spectacle bilingue, tous publics – durée : 1h15)

Les critiques :

« De son expérience du théâtre et ses origines occitanes, il tire une gestuelle, une présence qui l'imposent vite sur scène. Sa maîtrise parfaite des deux langues, l'occitan et le français, lui donne une légitimité enviable auprès du public. Son charisme, enfin, entraîne l'adhésion. Un jeune conteur à découvrir. »

RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro du Bugeacois est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le troisième trimestre de l'année 2008, il y a eu :

2 naissances
3 mariages
6 décès

Naissance

Le 24 juillet de **Tom BOUSSONNIE** au foyer d'Olivier BOUSSONNIE et de Vanessa MOURIERAS demeurant au village de Gioux.

Le 01 octobre de **Alexis LAFONT** au foyer de Alain LAFONT et de Stéphanie AUCHATRAIRE demeurant 22, Rue de la Ganette

Nous nous réjouissons particulièrement de ces deux naissances dans notre commune et souhaitons longue vie à Tom et Alexis et félicitons leurs parents.

Mariage

Le 05 juillet de **Anne Sophie FOURNET** et de **Grégoire Jacques Robert MARIAU**. Anne Sophie est la fille de Jean Luc et Marie-Claude FOURNET demeurant Rue des Chenaux. Le jeune couple s'installe à MONTPELLIER.

Le 02 août de **Marianne Marie-Pierre Simone LEO** et de **Bruno BARBAS**. Bruno est le fils de Louis et Nicole BARBAS demeurant Rue de l'Etang des Saules. Le jeune couple s'installe à SAINT PRIEST DE GIMEL.

Le 16 août de **Elodie Jennifer BOISSOU** et de **Pierre-Alain BEYNAT**. Pierre-Alain est le fils de Alain et Annie BEYNAT demeurant au village d'Orlianges. Le jeune couple s'installe à LIMOGES.

Décès

Le 28 juin de Monsieur **Gabriel Simon Marie François NIGON** à l'âge de 64 ans résidant à la Villa Cigarette.

Le 29 juin de Madame **Marcelle BAIN née LAMARCHE** à l'âge de 94 ans.

Le 26 juillet de Madame **Luc Marguerite Suzanne PAULY née REGAUDIE DE GIOUX** à l'âge de 87 ans. Issue d'une des plus vieilles familles de notre commune, elle possédait le Château de Gioux où parvenue à l'âge de la retraite, elle résidait plusieurs mois par an.

Le 20 août de Madame **Alice NAUCODIE née MONTAUDON** à l'âge de 77 ans, retraitée résidant Rue Turgot : elle avait travaillé au sein de plusieurs collectivités en particulier durant l'été à la « Colonie du Nord » tenue par la Flasen dans les locaux du Collège.

Le 23 septembre de Madame **LEPINE Marie Hélène née CHARBONNIER** à l'âge de 58 ans demeurant Rue de Millevaches.

Le 28 septembre de Madame **PLAZANET Suzanne née LISSANDRE** à l'âge de 93 ans.

Inhumation le 18 juillet de Monsieur **PEUGNET André** décédé à FREJUS époux de Claude LEPETIT.

Inhumation de Madame **ORLIANGES Suzanne née JONVAL** à l'âge de 98 ans qui venait chaque année dans la maison familiale de Mouriéras durant plusieurs mois.

Inhumation le 07 octobre de Madame **MANCHON Germaine née VIALANEIX** âgée de 97 ans. Son mari avait exercé la profession d'agent d'assurances et d'agent immobilier.

Décès de Monsieur **BERGEAL Michel** à l'âge de 70 ans qui avait fait restaurer une maison à l'Echameil où il aimait séjourner avec sa famille à plusieurs reprises dans l'année.

5.2 - CENTRE SPORTIF ESPACE 1000 SOURCES

le centre sportif a reçu la deuxième quinzaine d'août divers club de basket, de hand, de gymnaste, de tennis de table et de triathlon.

Des stages de boxe, de triathlon de rugby ont eu lieu ainsi que le départ de la Cyclo Jean SEGUREL .

5.3 - HORAIRES DE LA GARDERIE SCOLAIRE

La garderie des enfants scolarisés à BUGEAT est actuellement assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 00.

5.4 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MILLEVACHES AU CŒUR »

La Communauté de Communes nous fait part de ces messages

RENTREE A L'ECOLE DE MUSIQUE

A l'initiative de la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Coeur » et après une première année de fonctionnement jugée très satisfaisante pour un secteur rural comme le Plateau de Millevaches, les cours de musique sur les antennes de Bugeat et de Sornac reprennent. L'an dernier, plus d'une trentaine de personnes ont participé à ces sessions, avec pour moitié des enfants.

Ces cours sont organisés par l'Ecole Intercommunale de Musique de Haute-Corrèze. Ils sont assurés par des professeurs diplômés et comprennent en principe une heure de solfège et 30 minutes de pratique individuelle d'un instrument. Ils sont ouverts à tous, enfants et adultes, et sont organisés durant les périodes scolaires. Les cours sont adaptés à l'emploi du temps des élèves dans la mesure du possible.

Piano et guitare sont les instruments proposés; cette offre pourrait être élargie sous réserve d'une demande significative et de la disponibilité d'un enseignant. Il est également possible de pratiquer d'autres instruments et de l'éveil musical pour les 4 à 6 ans sur les antennes de Meymac et Ussel.

A titre d'information, la participation demandée aux familles varie de 120 à 276 euros suivant la pratique. Certains instruments peuvent être loués par l'école de musique.

Si les inscriptions sont possibles toute l'année, il est préférable de s'inscrire avant le 27 septembre, afin de coordonner horaires personnels et horaires de cours et de commencer les cours collectifs dès la rentrée. Il est bien sûr possible d'assister à une ou deux leçons gratuitement. La reprise des cours aura lieu à partir du 22 septembre. Pour plus de renseignements, veuillez contacter directement l'Ecole de Musique de Haute-Corrèze au 05 55 72 39 80.

RANDONNONS AU CŒUR DU PLATEAU DE MILLEVACHES

La Communauté de Communes vient d'éditer un topoguide de randonnée valorisant 29 sentiers pédestres (et accessibles en VTT pour la plupart) du Plateau de Millevaches. En collaboration avec les communes qui ont déterminé les sentiers les plus intéressants de leur territoire, ces sentiers font l'objet d'un balisage et d'un suivi de l'entretien.

Ces sentiers de la petite promenade d'une heure à la sortie à la journée permettent de découvrir les paysages emblématiques et la richesse patrimoniale du Plateau : tourbière du Longeyroux, site des Cars, moulins de Razel, éoliennes de Peyrelevalde, ligne de partage des eaux, vallée de la Vienne...

Pour la commune de Bugeat, le circuit des Villages a été repris et un magnifique circuit longeant la rivière du Centre Sportif à la confluence de la Vézère et de la Petite Vézère a été ouvert.

Pour la commune de Sornac, une boucle de 4 heures balisée en bleu permet la découverte des Anouilhards, de panoramas sur les Monts d'Auvergne et de la réserve de Gioux.

Ce guide se présente sous forme d'un livret contenant des fiches individuelles vendues 5 euros. Chacune des fiches peut être achetée à l'unité.

Parallèlement, en collaboration avec les Sociétés de Pêche locale, une carte touristique de pêche a également été éditée.

Ces deux documents sont disponibles dans les offices de tourisme.

5.5 - MOTS CROISES

- 1 – Grossièreté
- 2 – Paraître vieux – Élément liquide
- 3 – Obtenu – Tournas
- 4 – Proposent – Cours italien
- 5 – Prêt à appareiller – Me rendrai
- 6 – Habitant d'égout – Bouscula
- 7 – Fiévreux – Région à visiter
- 8 – Réfléchit – Panseur d'étalon
- 9 – Changer de voix – Passage à pied sec
- 10 – Genre de lentilles – Grands trous

- A – Indication silencieuse
- B – Cause de mauvaise manoeuvre
- C – Mot de liaison – Malodorantes
- D – Bordure de bouche – Stand de foire
- E – Grand lac américain – Gaz puant
- F – Etoffer – Moi chez le psy
- G – Foyers – Vieilles coutumes
- H – Surgis – Refuges
- I – Calcium en chimie – Suivit
- J – Nouvelle monnaie – Poètes antiques

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

5.6 - CONNAISSEZ VOUS BIEN BUGEAT ? Où cette photo a-t-elle été prise ?



Cette photo a été prise à Bugeat, en octobre 2008, mais où ?
Donnez nous (à la mairie) l'endroit exact et ce qu'elle représente.
- récompense à la première réponse exacte.

Photo du précédent numéro :

La sixième photo représentait une pierre de l'Eglise.
Le premier lecteur à avoir trouvé est Fabienne BARNABAS Bravo ! , elle a reçu un livre.

6 - INFORMATIONS PRATIQUES

6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.
MAIRIE DE BUGEAT : **05.55.95.50.34**
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : **05.55.95.47.26.**

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : **05.55.95.18.68**
FAX : **05.55.95.67.90**
Email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr

MÉDECINS :

Docteur BUCHON **05.55.95.55.09**
Docteur HERISSE **05.55.95.55.18**
Docteur NOUAILLES **05.55.95.52.78**
La semaine de 19 h à 8 h et le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h **05.55.26.80.80**

MAISON DE RETRAITE : **05.55.95.52.65**

PHARMACIE :

Monsieur GAYOU **05.55.95.50.14**

INFIRMIER :

Service infirmier **05.55.95.50.07**
(Mutualité Sociale Agricole 1, Rue de l'Etang des Saules)

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET **05.55.95.41.42**

KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET **05.55.95.45.21**

INSTANCE GERONTOLOGIQUE :

Florence MILLET **05.55.72.36.58**

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame CLEMENT **05.55.95.54.81**
à BUGEAT le vendredi matin,
3, Place du Champ de Foire
ou **05.55.95.26.70** à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : **05.55.95.67.40**

GENDARMERIE : **17** POMPIERS : **18**

DÉPANNAGE EDF : **0810.33.32.19**

S.N.C.F. : Gare **05.55.95.50.31**
Information/Vente **08.36.35.35.35** (0,34€ la minute)

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON **05.55.95.50.50**

LA POSTE :

05.55.95.50.00
05.55.95.47.05 (service courrier)
et **05.55.95.52.60** (Receveur)

TRÉSOR PUBLIC: **05.55.95.50.39**

CRÉDIT AGRICOLE : **05.55.46.19.80**

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE **05.55.95.54.29**

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).
Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

**Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.
Tout contrevenant s'expose à des pénalités.**

Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.

L'Organisation du tri sélectif à Bugeat

Le tri est différent d'une commune à l'autre, aussi voici une information qui s'adresse plus particulièrement aux nouveaux arrivants mais aussi à tous ceux qui sont curieux d'en connaître davantage.

Tout d'abord il faut savoir qu'il existe un organisme, le « SIRTOM » Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.
Qui regroupe 16 communes, dont Bugeat Treignac et Chamberet, et le siège est à Treignac.

Les ordures ménagères sont ramassées à Bugeat les lundis et vendredis matin par plusieurs employés du SIRTOM, et sont acheminées sur Egletons, où elles sont incinérées, pour un coût de 102 € / tonnes, ce prix est calculé seulement à partir du quai de transfert à Treignac, il n'englobe pas le ramassage et le transport jusque là.
Il est bien sûr intéressant pour chacun de faire diminuer ce tonnage, autant d'un point de vue écologique que budgétaire, d'où l'intérêt du tri.

Le verre alimentaire à deux points de dépôt sur le bourg, un, rue de Chaleix et le deuxième à la déchetterie. Nous nous permettons de rappeler que seul le verre est autorisé, les dépôts d'autres produits sont interdits **sous peine d'amende**.
Le SIRTOM vient le chercher une fois pas mois pour le collecter à Treignac où il est revendu.

Une déchetterie est située «au Vert » près de la Zone Artisanale, elle est ouverte de 9H à 12H et de 14H à 18H le mardi et le vendredi, et le samedi matin de 9H à 12H. Nous pouvons y amener tous nos encombrants, d'ailleurs les personnes qui n'ont aucune possibilité de les emmener par leur propre moyen peuvent se renseigner en mairie. Différents déchets recyclable tels que les cartons, plastiques et ferrailles y sont également collectés.

Ces déchets sont ensuite acheminés vers différents organismes qui vont leurs permettre d'être réutilisés ou de fabriquer de l'énergie !

Nathalie MERCIER

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

LUNDI au SAMEDI de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H15
DIMANCHES ET FETES : de 12H30 à 19H40

De nouvelles dessertes ont été mises en place depuis le 12 décembre 2004 :
11H30 du lundi au vendredi direction USSEL (arrivée à 12H06)
19H44 le vendredi direction USSEL (arrivée 20H17)
17H15 le dimanche direction LIMOGES (arrivée 18H21) avec correspondance pour PARIS (arrivée 21H34)

Ligne locale 05 55 95 50 31 ou Tél 3635 (0,34€ la mn) et MINITEL 3615 code TER
En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
SAMEDI : de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 2 maisons F5 Rue des Fleurs de la Saint Jean

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 2300m². S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2008

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél. 05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque

Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h. Pour le prochain semestre, ce sera le 04 novembre.

6.2.12 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à

- Monsieur COURTEIX Claude, Place du Champ de Foire
- Mademoiselle ALIZIER Violette, 50, Rue Nationale
- Mademoiselle GUICHARD Hélène, 50, Rue Nationale
- Monsieur et Madame FAUCON Eric, 1 Rue de la Font Basse
- Mme LEFEVRE Corinne et Mr FOUACHE Daniel, 1, Rue Turgot

6.2.13 - COMMERCE

Nous nous réjouissons de l'installation de Monsieur Eric FAUCON sous l'enseigne « Erik Elec » Rue de la Font Basse auquel nous souhaitons une pleine réussite.

6.2.14 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 4^{ème} TRIMESTRE 2008

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.15 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2008 (4 numéros).

6.2.16 - VOULEZ VOUS PRATIQUER LA GYMNASTIQUE

Pascale DOUNOT reprend les cours de gymnastique volontaire le vendredi 19 septembre 2008 de 14 h 15 à 15 h 15 au Mille Club.

6.2.17 - POLITIQUE DE L'EAU

Nouvelle politique de l'eau pour le bassin Adour Garonne : Consultation du public

« *Rendre toutes les ressources en eau en bon état d'ici 2015* » : tel est l'objectif ambitieux que se sont fixés les pays de l'Union européenne à travers la **Directive Cadre sur l'Eau**, adoptée le 23 octobre 2000.

Loin de remettre en cause la politique de l'eau française, la directive s'inscrit au contraire dans la continuité des principes qui gouvernent la gestion de l'eau en France : « **L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel** ». De plus, elle prévoit un système de gestion similaire conçu à l'échelle des grands bassins versants appelés bassins hydrographiques. Enfin, elle instaure dans chaque bassin la réalisation d'un « plan de gestion » définissant les objectifs à atteindre.

Ce document existe déjà pour le bassin Adour Garonne. Il s'agit du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) associé à un Plan de Mesures (PDM)**. Il est en cours de révision pour la période 2010 - 2015 et doit répondre aux nouveaux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment pour l'atteinte du « bon état » des eaux d'ici 2015.

Parce que chacun de nous est concerné par l'usage de l'eau et donc par les orientations prises dans ce domaine, le SDAGE, aujourd'hui à l'état de projet, est **soumis à l'avis des citoyens**. Ainsi depuis mai 2008, une vaste consultation de la population du bassin Adour Garonne a démarré par l'envoi de plus de 3,3 millions de questionnaire dans les boîtes aux lettres.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 15 octobre 2008.

Les avis recueillis (*réponses aux questionnaires papier et version électronique ainsi que les avis libres*) feront l'objet d'un traitement quantitatif et qualitatif et l'analyse de ces résultats sera confiée à un cabinet indépendant.

La synthèse des avis contribuera à affiner, compléter ou infléchir le SDAGE et le PDM 2010-2015 ce qui rend d'autant plus important la mobilisation des citoyens. Les résultats seront communiqués au 1^{er} semestre 2009 (presse, Internet ...) et portés à la connaissance des institutionnels qui eux aussi donneront leur avis (janvier-avril 2009). Le compte rendu de ces deux consultations sera donné à l'été 2009.

Le SDAGE et le PDM seront ensuite approuvés puis transmis aux instances européennes. Ils entreront en vigueur début 2010.

Alors n'attendez plus et répondez au questionnaire également disponible sur le site Internet :

www.aquacitoyen.org.



Pour plus de renseignements :

CPIE de la Corrèze (partenaire de l'agence de l'Eau Adour Garonne)

Florence COMPAIN

Rue de l'Eglise 19 160 NEUVIC

T : 05 55 95 93 79

Email : cpicorreze@aol.com.

6.2.18 – TELETHON 2008 – 5 ET 6 DECEMBRE

Cette année encore, les organisateurs du Téléthon font appel à votre générosité :

- Le Comité des Fêtes organisera le 5 décembre au Foyer Rural, un concours de belote dont tous les fonds seront reversés au Téléthon.

- Les dames du « Pays Vert » vont tricoter pour nous aider à réaliser le fil rouge.

- Le Comité des Fêtes de SAINT MERD LES OUSSINES, fera une soirée jeux, tous les bénéfiques seront offerts au Téléthon (date non connue à ce jour).

- Le Club de Foot USB ainsi que le Centre Sportif feront une animation.

- D'autres associations souhaitent s'associer à cette manifestation, nous les en remercions.

- Dans la maison du Département, face au Crédit Agricole, le samedi 6 décembre, de 9 h à 17 h se trouvera une urne, le fil rouge, des objets fabriqués par des bénévoles, un « vide grenier » (nous acceptons tous les objets anciens, à l'exclusion des vêtements).

- Les jeunes pompiers, comme les années précédentes proposeront des articles à la vente et participeront aux animations.

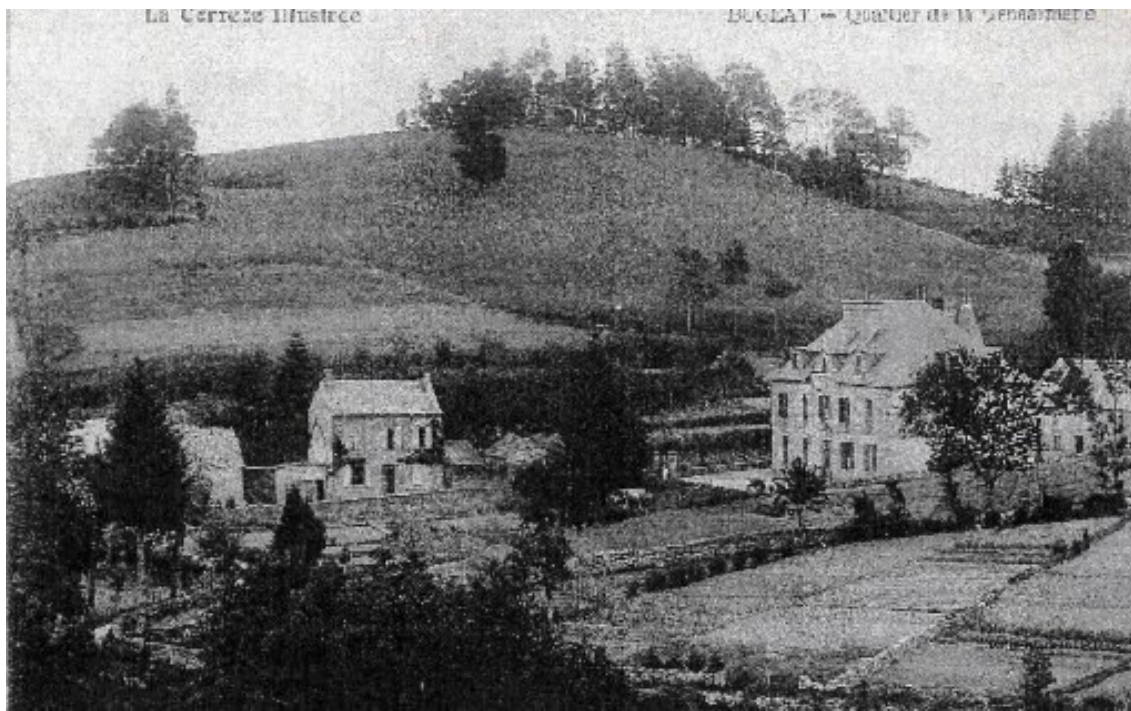
- D'autre part (bricoleurs, dames habiles, commerçants, ...), que ceux qui souhaitent apporter leur aide pour la réussite de cette noble cause se fassent connaître soit chez Patricia MAURY : 05.55.95.41.00 soit chez Michèle TIXIER : 05.55.95.52.01

Nous sommes à la recherche de pelotes de laine (entières ou entamées)

D'avance Merci pour votre générosité

Laurence REDON

L'Equipe du TELETHON



7 - FORUM

Cette page est réservée à toutes celles et tous ceux qui veulent s'exprimer par courrier ou par mail sur leurs besoins et leurs attentes.

A Bientôt

Anita Cavalli, Serge Leblanc, Patricia Maury, Colette Meunier

Cette page est toujours écrite avec OpenOffice sous LINUX

SOLUTION DES MOTS CROISES

Horizontalement

- 1 – Inélégance
- 2 – Datera – Eau
- 3 – Eu – Viras
- 4 – Offrent – Po
- 5 – Grée – Irai
- 6 – Rat – Pressa
- 7 – Agité – Site
- 8 – Médite – Lad
- 9 – Muer – Gué
- 10 – Ers – Fosses

Verticalement

- A – Idéogramme
- B – Naufrageur
- C – Et – Fétides
- D – Lèvre – Tir
- E – Erié – Pet
- F – Garnir – Ego
- G – Atres – Us
- H – Nés – Asiles
- I – Ca – Pista
- J – Euro – Aèdes

